

**QUESTION DE M. FOURNY À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR « L'ABSENCE DE PLAN D'URGENCE ET DE MESURES DE PRÉVENTION EN FAVEUR DU PERSONNEL DU SPW »**

**Mme la Présidente.** – La parole est à présent à MM. Tachenion, Binon et Fourny pour les questions qu'ils adressent à M. le Ministre Nollet. M. Tachenion, sur « les fonctionnaires wallons privés de sécurité ». M. Binon, sur « la sécurité des fonctionnaires wallons » et M. Fourny sur « l'absence de plan d'urgence et de mesures de prévention en faveur du personnel du SPW ». Monsieur Tachenion, vous avez la parole pour trois minutes.

**M. Pierre Tachenion (PS).** – Il y a quelques jours, le groupe *Sud Presse* publiait un article interpellant à propos de la fonction publique wallonne. Le titre évoquait « les fonctionnaires privés de sécurité ». Ce sont des médecins et des ingénieurs des services publics fédéraux « Emploi et Santé » qui ont dressé un rapport sur les carences, pour ne pas dire les manquements graves, concernant le respect des règles de sécurité et de prévention dans la fonction publique wallonne.

Ils évoquent l'absence de règlement de travail, de plan de prévention, de plan d'urgence, de mesures de protection collective, de mesures de protection individuelle, de suivi médical et d'absence de pilotage en matière de sécurité au travail. C'est interpellant et grave.

Il semble que ce rapport remonte à janvier 2010 et qu'il ne soit arrivé au cabinet qu'en mai 2011. Il est difficile à avaler qu'un rapport de cette importance ait été passé sous silence pendant plus d'un an.

Quelle est votre analyse de ce dossier ? Comment comptez-vous le gérer ? J'ai lu qu'une réunion s'est récemment tenue dans votre cabinet avec les responsables de la prévention au niveau de l'administration wallonne. Quelles mesures vont-elles être adoptées ?

Il faut prendre ce dossier à bras-le-corps et le gérer de manière énergique.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Binon.

**M. Yves Binon (MR).** – Près de 10 000 personnes sont concernées par ce rapport dont les conclusions sont loin d'être bonnes. Tous les jours, des personnes sont sur les routes et rencontrent des problèmes de sécurité — bottines de sécurité inexistantes, manque de signalisation *et caetera* -. Cette situation est catastrophique : que l'éclairage dans un bureau soit médiocre n'est pas très grave, mais la signalisation est indispensable pour les travailleurs que je viens d'évoquer.

Il semble qu'on vous ait caché le rapport pendant un an. Est-ce pour se protéger que la personne l'a fait ? est-ce un acte de sabotage ? Nous avons déjà évoqué la politisation au sein des services publics. Cela aurait pu être l'occasion de vous mettre à mal en cas d'accident grave qui serait survenu. Les services disposent-ils des moyens nécessaires pour assumer ces problèmes ? Dans l'affirmative, pourquoi ne les mettrait-il pas en œuvre ? Qui est responsable de cette situation ? En cas d'accident grave, qui est responsable : le Ministre de la fonction publique, ceux qui ont en charge les budgets précis dans chaque domaine ou les directeurs généraux ?

**Mme la Présidente.** – Merci, Monsieur Binon. La parole est à M. Fourny.

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – Beaucoup a déjà été dit par mes collègues. J'aurais quelques questions sur la manière dont ce rapport vous a été transmis. Des précédents rapports existent-ils ? On semble découvrir ce rapport qui vous a été remis tardivement et auquel des réponses obscures sont apportées.

Par ailleurs, ne conviendrait-il pas de légiférer pour imposer la communication régulière de rapports ? À l'heure actuelle, si des sociétés privées se trouvaient dans une même situation, nul doute que l'auditorat du travail ne manquerait pas de se saisir du dossier et de solliciter l'application de sanctions pénales.

Or, on constate que les administrations qui ont contrôlé les chantiers publics ne se conforment même pas à cette législation. On ne peut pas l'admettre.

Quel est le contenu de la réunion qui s'est tenue hier avec le comité de prévention ? Quelles sont les indications et projections futures que vous allez pouvoir donner en la matière ?

Ne serait-il pas opportun de mettre en place des contrôles plus réguliers pour éviter ces situations qui donnent une image déplorable de l'administration et nuisent au bon fonctionnement de celle-ci ?

**Mme la Présidente.** – Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour neuf minutes.

**M. Jean-Marc Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – À la suite de mes interpellateurs, je ne peux qu'abonder dans le sens qu'un service public qui se respecte doit tout d'abord respecter ses travailleurs. On ne badine pas avec les questions de sécurité.

À ma connaissance, il n'y a pas eu d'autres rapports par le passé, à tout le moins pas durant les deux dernières années. À mon sens, il s'agit d'un problème de décennie : il existait un vide en la matière au niveau de l'administration.

Sur le rapport lui-même, il est apparu que celui-ci est arrivé en janvier 2010 et qu'il a été transmis, finalement par hasard, à mon cabinet, le 28 janvier 2011. C'est à se demander si, pour les personnes qui ont reçu ce rapport, il ne s'agissait que de quelque chose de secondaire. C'est d'autant plus inacceptable, au regard des griefs formulés dans le rapport. Il est inadmissible d'avoir attendu et de ne pas avoir saisi immédiatement mon cabinet de cette question.

Recevant ce rapport, j'ai bien naturellement demandé des explications, que je n'ai pas reçues. J'ai adressé un rappel le 14 avril dernier et les réponses ne me paraissant pas satisfaisantes, une réunion s'est tenue hier avec les responsables.

Qu'en ressort-il ? Vu l'ampleur des problèmes qui sont pointés, seul un rapport global, complet et intégré pour l'ensemble du SPW constitue la manière de s'en sortir.

Ce ne sont pas que des « mesurette » qui sont prises, je souhaite que l'on change de paradigme. La question de la sécurité est centrale.

Une échéance a été fixée au mois d'octobre et je ne manquerai pas de venir présenter ce plan en commission. Entre-temps, j'ai demandé que le comité stratégique, c'est-à-dire l'ensemble des directeurs généraux, soit saisi de cette question pour le conscientiser de ces enjeux. L'ordre du jour de la réunion de demain concerne les actions à mener, les responsabilités à assumer et les échéances à tenir. Des évaluations régulières seront par ailleurs menées avec les adaptations qui s'imposeront.

À ce jour, aucune coordination n'existait en la matière. Cela ne signifie naturellement pas qu'au sein des services, personne ne se préoccupait de la question de la sécurité. Toutefois, aucun plan global n'existait.

Je pense que le signal a été bien reçu.

Nous aurons l'occasion d'en rediscuter en commission.

**Mme la Présidente.** – Monsieur Tachenion, pour votre réplique.

**M. Pierre Tachenion (PS).** – Vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, la sécurité au travail est une priorité absolue ; c'est le pendant du bien-être. De mauvaises conditions de travail favorisent l'absentéisme, le découragement et réduisent l'efficacité de notre administration.

C'est un dossier sérieux et vous vous êtes engagé à le prendre à bras-le-corps. Vu l'ampleur du constat, il convient d'être particulièrement proactif en la matière.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Binon.

**M. Yves Binon (MR).** – Je suis beaucoup plus inquiet que mon collègue pour le personnel sur les routes et les carrières. La question de la sécurité ne peut pas attendre quelques mois. Il convient dès lors de rappeler aux directeurs qu'il faut impérativement respecter les règles de sécurité.

Vous n'avez pas répondu à la question du budget. Peut-être ces budgets existent-ils, mais on ne les utilise pas.

Il est important de rappeler au personnel et à la direction qu'ils doivent appliquer les règles de sécurité. Je compte sur vous. Le mois d'octobre est proche, mais il serait loin si un accident grave devait survenir entretemps.

**Mme la Présidente.** – Monsieur Fourny, c'est à vous pour conclure.

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – Je remercie M. le Ministre pour ses explications et pour sa volonté d'entamer un plan d'actions afin de faire respecter les règles les plus élémentaires en matière de sécurité. Je salue aussi le fait qu'il se soit engagé à expliquer les mesures principales de ce plan devant notre assemblée.

Comme il l'a indiqué, il me paraît fondamental qu'une responsabilisation des chefs de service soit réalisée pour qu'ils mettent en place lesdites mesures. Il importe que des responsabilités soient identifiées pour être certain que ces règles, si essentielles, puissent être appliquées sur le terrain. Je remercie donc M. le Ministre pour son volontarisme et les avancées qui seront bientôt engrangées.